Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 30 AOÛT 2018

<u>Étaient présents</u> : M. SCHIBER JM. - Mme HAAZ ML. - M. TARY C. -- M. JAVAUX JM. - M. SAUVAGE B. - Mme DEVOILLE R. - M. CLEMENCELLE C. - Mme FOLLEY B. - Mme LAMAY L. - M. PERNOT M.

<u>Absents excusés</u>: M. VALLI P. (pouvoir à ML. HAAZ) - Mme FIEUTELOT C. (pouvoir à JM. SCHIBER) - Mme PORTA L. - M. CREUSOT JP.

Secrétaire de séance : Mme Lucie LAMAY Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues au cours de la période estivale au sein de la commune et de l'agglomération.

Il informe également son assemblée sur :

- La nomination d'une nouvelle directrice à l'école élémentaire en la personne de Mme Pégeot,
- L'installation des nouvelles menuiseries au groupe scolaire pendant l'été,
- Le commencement des travaux d'assainissement prévu fin octobre 2018 par la CAV.

Il donne ensuite la parole aux adjoints qui font part, à leur tour, de leurs démarches et observations.

II Rentrée scolaire 2018-2019

✓ Plan Mercredi

Suite au retour à la semaine de 4 jours au sein des écoles maternelle et élémentaire de Frotey-lès-Vesoul à la rentrée scolaire 2018-2019 et afin de répondre aux besoins des familles sur le temps périscolaire, le conseil municipal a mis en place une offre d'accueil sur la journée du mercredi, en complément de l'accueil périscolaire existant.

Afin d'organiser ce temps d'accueil sur la journée du mercredi, le conseil municipal a décidé de signer un nouveau Projet Éducation Territorial 2018-2019 avec les services de la CAF, de l'Education Nationale de Haute-Saône et de la Préfecture.

✓ Mise à disposition de deux adjoints territoriaux d'animation à la FOL 70

Fin juin 2018, la convention de partenariat avec la Ligue FOL 70 pour la gestion et l'animation du Centre d'accueil éducatif de Frotey-lès-Vesoul a été renouvelée à compter du 1er septembre 2018 pour une durée d'un an

Pour le bon fonctionnement des services restauration et animation, il convient de mettre à disposition les deux adjoints territoriaux d'animation de la Commune de Frotey-lès-Vesoul.

Vote: 12 pour

✓ Actualisation des tarifs de l'accueil périscolaire

Par délibération du 8 juin 2018, le conseil municipal a validé les tarifs de l'accueil périscolaire, applicables à compter de la rentrée de septembre 2018.

Suite à une demande formulée par des parents, la fermeture de l'accueil périscolaire est portée de 18H à 18H30, d'où le rajout d'une option tarifaire.

Il en résulte une actualisation de la grille tarifaire de l'accueil périscolaire des Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, intégrant une option d'accueil de 16H30 à 18H30, en complément de celle de 16H30 à 18H.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi)

OPTIONS	QF < 700	700 <qf<1000< th=""><th>1000<qf<2000< th=""><th>QF >2000</th></qf<2000<></th></qf<1000<>	1000 <qf<2000< th=""><th>QF >2000</th></qf<2000<>	QF >2000
Matin (7h30-8H30)	1,00€	1,10 €	1,20 €	1,30 €
Midi sans repas (11H30-12H30)	1,00 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €
Midi avec repas (11H30-13H30)	5,10€	5,40 €	5,70 €	6,00 €
Soir (16H30-18H)	1,80 €	1,90 €	2,00€	2,10€

Vote: 12 pour

III Recrutement d'un ATSEM contractuel

Le Maire propose la création d'un emploi dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » afin d'assurer les fonctions d'ATSEM au sein de l'école maternelle pour une durée de 12 mois. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Vote: 12 Pour

IV Budget commune : décisions modificatives

Des opérations comptables ont été effectuées dans le budget communal afin de procéder :

- au règlement d'une facture pour l'achat d'une tondeuse-débroussailleuse,
- au règlement d'une facture relative à la division du branchement électrique atelier et local club house,
- à la régularisation d'écritures comptables correspondantes à l'année 2017.

Vote: 12 Pour

La séance est levée à 21 h 15.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 3 septembre 2018.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.